

Règlement :

Preliminaire :

La manifestation pedestre, objet du present règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation, et aux animaux.

1- Lieu, date et nature de la competition

L'évènement se déroulera la 16 avril 2016 à Meaux dans le parc du Pâtis :
Avenue de la Marne, 77100 Meaux.

Point de rendez-vous : Entrée du parc parking Meaux Plage.

Les différentes courses sont hors-stade puisqu'elles se dérouleront dans un parc naturel (sentiers et chemins de terre). Les dénivelés sont très peu présents.

Inscriptions possibles sur place de 8h00 à 9h30.

- Départ de la première course à 10h00 : Course de 12 kilomètres en relais de 2x6kilomètres. Départ et arrivé à l'intérieur du parc du Pâtis.
- Départ de la deuxième course à 10h00 : Course de 12 kilomètres. Départ et arrivé à l'intérieur du parc du Pâtis.

2- Organisateur

- PRAT Thibault
Téléphone : 06 34 63 38 20
Mail : thibault.prat@neuf.fr
Adresse : 10, passage Thibaud de Champagne, Meaux 77100
- IUT de Meaux
Téléphone : 01 60 95 85 05
Mail : directeur-iut-mlv@u-pem.fr
Adresse : 17 rue Jablinot, 77100 Meaux

3- Conditions de participations :

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a) Catégorie d'âge

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie :

- Cadet (nés en 2000 et avant le 15 Avril) pour les deux courses de l'évènement.

*Concernant la course pour enfants, les participants devront obligatoirement être accompagnés d'un parent. L'équipe organisant l'évènement décline toutes responsabilités concernant cette épreuve.

b) Certificat médical

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé running ou d'un Pass Running, délivré par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/les-federations/liste-des-federations-sportives2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Soit d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.
- Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

- Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Les documents évoqués ci-dessus seront à présenter lors des inscriptions sous format informatique si inscription en ligne sur TopChrono.com, ou bien à présenter sous format papier en cas d'inscription le jour de la manifestation.

c) Droit d'inscription

Le droit d'inscription est de :

- 5€ par personne pour la course en relais
- 10€ pour la course de 12kilomètres

Ce droit d'inscription comprend la mise à disposition du dossard, l'accès au ravitaillement avant/pendant/après la course, l'accès aux activités annexes ainsi qu'aux éventuelles récompenses.

d) Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au 16 Avril 2016 à 9h30 pour les deux courses.

e) Athlète Handisports

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

f) Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être munis d'une autorisation parentale de participation.

g) Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fournis par l'organisation.

h) Matériel de sécurité

Aucun matériel de sécurité n'est obligatoire

i) Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à un remboursement en cas de non-participation.

j) Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

4- Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à un tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5- Assurances

a) Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance n°01024887H 01 souscrite auprès de AREAS Dommages.

b) Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6- Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

a) Jury

Le jury est composé d'officiels de la FFA, sous l'autorité d'un ou plusieurs juges-arbitres officiels hors-stades. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions sont sans appel.

b) Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y-compris ravitaillement hors-zone, est interdite.

c) Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

d) Bâtons

Le port des bâtons n'est pas autorisé.

e) Assistance

Aucune assistance n'est autorisée.

f) Limites horaires

Le temps maximum alloué pour la course en relais est de 2 heures.

Le temps maximum alloué pour la course de 12kilomètres est de 2 heures

Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, et pourront continuer le parcours sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du code de la route.

g) Chronométrage

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques intégrés au dossard.

Le port d'un transducteur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Le transducteur devra être restitué à l'arrivée, en cas de non restitution, il sera facturé 3€.

7- Classement et récompense

a) Classement

Il sera établi pour la course en relais :

- Meilleur temps total
- Meilleur temps intermédiaire
- Meilleur temps « couple » Masculin
- Meilleur temps « couple » Féminin
- Meilleur temps « couple » mixte

Il sera établi pour la course en solo :

- Meilleur temps
- Meilleurs temps Femme
- Meilleurs temps Homme

b) Récompenses

A tous les participants : Une médaille

Aux vainqueurs : Un trophée ainsi qu'un bon de réduction offert par l'un des partenaires de l'évènement.

* La liste de récompenses présentée ci-dessus n'est présentée qu'à titre indicatif et ne se veut pas exhaustive.

c) Primes

Aucune prime particulière ne sera versée.

d) Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet de la FFA et de l'AOCHS.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr).

8- Ravitaillement

Cette course est en semi autosuffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires.

Un stand de ravitaillement sera installé au village de départ (également lieu d'arrivée) fournissant les denrées suivantes : Eau, jus de fruit, sodas, boissons chaudes, fruits et fruits sec, gâteaux.

- Pour le relais :

Un stand de rafraichissements sera installé sur le parcours au kilomètre 3, au kilomètre 6 ainsi qu'au kilomètre 9 mettant à disposition des verres d'eau pour les coureurs.

- Pour le 12kilomètres :

Plusieurs stands de rafraichissements seront installés mettant à disposition des verres d'eau. Ces stands seront présents au kilomètre 3, au kilomètre 6 et au kilomètre 9.

9- Sécurité et soins

a) Voies utilisées

La compétition se déroule sur des voies fermées à la circulation

b) Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par 4 secouristes affiliés à l'association de la Croix Blanche.

c) Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

10- Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entrainera la mise hors-course du concurrent fautif.

11- Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2ans, dans le monde entier.

12- Force Majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

13- Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative soit en cas de force majeure comme la mise en place d'un Etat d'urgence. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants ne seront pas remboursés de leurs frais d'engagement (6€ ou 12€ selon le forfait choisis). Les frais d'engagement seront reversés au profit de l'association de La Ligue Contre le Cancer.